DEPARTEMENT DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE LYON

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2	
code des collectivités	35
territoriales :	

Séance du : 30 septembre 2014

Compte-rendu affiché le 7 octobre 2014

Date de convocation

du Conseil Municipal: 24 septembre 2014

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume

COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 5), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 3), François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT (à partir du point 2), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-**PERROT**

COHÉSION SOCIALE

SUBVENTION "SERVICE D'AMORÇAGE DE PROJET -CITÉSLAB", GRAINES DE SOL

Délibération: 09.2014.076

Transmis en préfecture le :

6 octobre 2014

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET (jusqu'au point 5), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS (jusqu'au point 2), Yves GAVAULT (jusqu'au point 2)

Pouvoirs:

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR: Madame Karine GUERIN

Dans le cadre de la politique municipale, l'emploi constitue une orientation forte pour laquelle la Ville déploie plusieurs axes de travail.

Cela s'entend par la mise en œuvre d'actions directement à destination des entreprises et demandeurs d'emplois tel le Chrono des commerciaux ou l'organisation de demies-journées de rencontres au Pôle Service Public, à un soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'emploi, à un maintien élevé d'investissement, soutien indirect de l'emploi.

La Ville favorise également la création d'entreprises. Aussi a-t-elle financé depuis 2009 la structure Graines de SOL dont la mission vise promouvoir l'esprit d'initiative en proposant un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprise leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement et d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

De même s'est-elle engagée dans l'action CitésLab en 2013 visant à favoriser et détecter les initiatives des habitants, les accompagner dans la maturation de leurs projets d'activité afin d'orienter et sécuriser au mieux leur parcours professionnel.

Lors du COPIL du 3 juillet dernier, un bilan de l'année a été présenté aux financeurs que sont la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Grand Lyon, l'ACSE et les villes de Saint-Genis-Laval, Oullins, Pierre-Bénite et Brignais. Ce dernier a mis en exergue un déroulement satisfaisant du dispositif :

- bon maillage du territoire : près de 40 structures partenaires et prescripteurs rencontrés cette première année;
- pertinence des actions de communication : flyers, affiches, articles presse;
- permanences dans les communes ayant accueilli en rendez-vous individuels

168 personnes (2 fois par mois au Pôle de Service Public, 31 Saint-Genois accueillis).

Au regard de ce bilan jugé satisfaisant, l'ensemble des partenaires a proposé de poursuivre l'action. La CDC a donc acté le reconventionnement du CitésLab SOL sur les deux prochaines années et présentera le dossier en comité d'engagement.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- POURSUIVRE l'action « Service d'amorçage de projet » sur 2014;
- ATTRIBUER 1 404 € au porteur Graines de SOL afin de poursuivre la mise en œuvre de l'action sur 2014;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine GUERIN , Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Le Maire,



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

La présente délibération peut, si elle est constatée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressées, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon